

**JOURNÉE ANTITABAC****Les appels à une application stricte de la 174 se multiplient**

Près de 38 % des adultes et 40 % des écoliers, âgés entre 13 et 15 ans, sont des fumeurs.

**Nada MERHI**

La Journée mondiale sans tabac, fixée au 31 mai, a été marquée cette année par deux événements. Le premier à l'Hôtel-Dieu de France (HDF), où le centre de sevrage du tabac et le service de pneumologie-réanimation médicale ont organisé, jeudi, une journée de sensibilisation aux méfaits du tabac avec au programme différentes activités. Le second a eu lieu samedi à la Maison de l'avocat, à l'initiative de l'ONG Tobacco Free Initiative (TFI) qui a, de nouveau, tiré la sonnette d'alarme face à un fléau qui ne fait que gagner du terrain au Liban.

Selon l'étude Lebanon Stepwise NCD publiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le numéro de novembre 2017 du *Bulletin de surveillance épidémiologique au Liban* (Lebanese Epi-Monitor), près de 38 % des adultes au Liban sont des fumeurs, et 40 % des écoliers, âgés entre 13 et 15 ans, fument la cigarette, les garçons plus que les filles (respectivement 45 % et 33 %). Près de 38 % des écoliers fument le narguilé. Par ailleurs, près de 70 % des élèves sont exposés à la fumée de la cigarette dans leur maison et dans les endroits publics, et 50 % d'entre eux sont exposés à la fumée du narguilé.

Cette réalité alarmante a poussé le ministre de la Santé, Ghassan Hasbani, qui a participé à la journée de l'HDF, à mettre l'accent sur la nécessité de « faire face d'une manière responsable à ce tueur ». Insistant sur la nécessité de « appliquer la loi », il a souligné que « le fumeur lui-même et le citoyen sont les premiers concernés par son application ».

Un appel également lancé par l'ONG TFI qui a souligné que près de 88 % des Libanais sont en faveur d'une application stricte de la loi 174 de lutte antitabac dans les endroits publics, d'après un sondage effectué dans ce sens par l'institut de santé publique de l'Université Saint-Joseph, en collaboration avec TFI.

Or l'application de la loi reste dans le cadre du « souhait », du moins « avec le gouvernement actuel », déplore Rania Baroud, coordinatrice de la campagne nationale pour l'application de la 174. « Les gouvernements qui se sont succédé depuis l'entrée en vigueur de la loi le 3 septembre 2012 n'ont pas fait preuve de volonté politique dans ce sens, mis à part le gouvernement de Nagib Mikati (2011-2013), explique-t-elle à *L'Orient-Le Jour*. Le gouvernement actuel est un cas désespéré, notamment le ministre du Tourisme (Avédis Guidanian) qui a, à plusieurs reprises, fait preuve d'une opposition farouche à cette loi. Il a d'ailleurs, rappelons-le, fumé le narguilé sur le plateau d'un programme télévisé diffusé en direct ! »

« Or, poursuit Rania Baroud, le ministère est un pouvoir exécutif. Son rôle est de veiller à l'application des lois. Dans un pays qui se respecte, les ministres qui faillent à leurs responsabilités démissionnent. Malheureusement, au Liban, l'application des lois est un choix personnel. Nous espérons que le nouveau gouvernement comptera des ministres soucieux de la santé des citoyens et qu'ils ne tiendront pas compte des objections des personnes intéressées par le chaos qui règne actuellement à ce niveau. »